

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT s'est réuni, à vingt heures et trente minutes, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Emmanuel DARMEDRU, Maire.

Présents : Emmanuel DARMEDRU, Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Daniele DUBOURGET, Christian FOLLET-TROSSET, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Marc MOREL, Dominique REVEL, Béatrice SCHLECHT, Véronique SOLDAT, Nadège TISSOT, Evelyne MOREL, Mikaël GIROUD.

Excusé : Philippe PACCARD donne pouvoir à M. Emmanuel DARMEDRU

Madame Danièle DUBOURGET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :

DIA SAFER pour information

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de la SAFER portant sur les parcelles suivantes :

Localisation :

Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT(01) - Surface sur la commune : 93 a 07 ca

- 'Champ Guillermin': C- 301 - 'La Genévrière': C- 327- 329- 333- 349 - 'La grande fontaine': C- 176(A)- 176(B)

Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT(01) - Surface sur la commune : 1 ha 24 a 42 ca

- 'Champ Gadoz': C- 507 - 'Champ Guillermin': C- 312- 313 - 'La Genévrière': C- 328- 331- 351 - 'La grande fontaine': C- 176(A)- 176(B)

Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT(01) - Surface sur la commune : 6 a 23 ca

- 'Moinans': A- 832

2021-01-06 DIA Vente BERNARD :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Françoise NOHARET, Notaire à LYON - GERLAND, portant sur deux parcelles à RIGNAT « Le Perroux » cadastrées :

-324 D 407 (2260 m²) en zone U

-324 D 408 (263 m²) en zone U

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Propositions de vente de terrain :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vente pour les terrains suivants :

- Parcelle 324 A 1064 (4000 m²) « Les Maladières » à RIGNAT située en zone 2AUs

L'EPFL estime le prix de vente de ce type de terrain entre 12 et 25 €.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe sur la possibilité d'acheter le terrain cité ci-dessus.

- Parcelle 324 A 762 (1130 m²) à RIGNAT située en zone 1AU demande des vendeurs aux élus de proposer un prix
- Parcelle 324 A 764 (1510 m²) à RIGNAT situé en zone 1 AU proposé à la vente à 50 € le m² par les propriétaires.

Il conviendra au préalable d'étudier le découpage de la parcelle 324 A 762 proposée à la vente par Madame Véronique CHABOT via un plan à l'échelle pour consacrer 15 à 18 % de la superficie du terrain aux réseaux de distribution.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'accord de principe pour l'achat éventuel du terrain ci-dessus.

Après un vote à main levée, 13 conseillers se prononcent pour l'accord de principe, 1 conseiller se prononce contre.

S'agissant de la parcelle 324 A 764 (1510 m2), proposée par M. et Mme CATTIN, cette demande est à l'étude.

Implantation de pylônes pour la couverture mobile ORANGE :

A MEYRIAT, l'implantation d'un pylône serait possible sur la parcelle A 768, il s'agit d'une parcelle communale. Il faudra mettre la parcelle à disposition, elle est située à proximité des réseaux, les émissions pourraient être effectives à compter de juillet 2022.

A RIGNAT, le terrain visé par la SNEF (mandatée par ORANGE) appartient à M. Jean GUICHARD, il s'agit de la parcelle B 607 située près de la station d'épuration à RIGNAT ; seuls 100 m2 seraient à acheter par la commune pour finaliser le projet.

La SNEF a prévu une visite sur les 2 sites le 15 mars à 9 h 00.

Projet carrefour de MEYRIAT :

Un relevé topographique est prévu en présence de M. Marc MOREL et de Mikaël GIROUD le vendredi 5 mars.

Le projet du carrefour de MEYRIAT et de la mise en sécurité de la traversée de la chaussée devant la mairie a été engagé par la réalisation d'un plan topographique.

Point sur l'enquête « Petite Enfance » :

Un questionnaire sur les besoins des familles pour la petite enfance a été mis en ligne et un courrier permettant l'accès à celui-ci sera distribué par les conseillers municipaux.

Questions diverses :

Le four de BOHAS :

Tout d'abord, la possibilité de demander un nouveau devis pour la réhabilitation du four de BOHAS est évoquée car celui reçu en Mairie qui était d'un montant de 27 000 € est trop élevé.

Ensuite, après échanges entre les conseillers, la décision est prise à l'unanimité de faire démolir le four. Il est proposé de faire appel à un professionnel en raison des risques liés à ce type de travaux.

Il faudra déposer un permis de démolir.

La lavoir de RIGNAT :

Une présentation du projet en cours est faite à l'assemblée, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur les 4 possibilités présentées :

- Continuer le projet
- Revoir le projet à la baisse et maintenir les demandes de subventions au prorata
- Annuler le projet dans sa globalité et renoncer aux subventions
- Annuler le projet tel qu'il est, renoncer aux subventions mais rendre le lieu utilisable avec les « moyens du bord ».

Après échanges entre les conseillers, le souhait est de donner un accès au public sans les contraintes liées aux Etablissements Recevant du Public. Le conseil municipal s'oriente vers une réhabilitation a minima.

Le projet en l'état est donc abandonné mais la réhabilitation du lavoir reste d'actualité. Il sera donc revu à la baisse et les demandes de subventions seront maintenues au prorata.

Requête du Tribunal Administratif de Lyon présentée par l'Association de la Section de Rignat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la commune a reçu en date du 21 janvier une requête du Tribunal Administratif de Lyon présentée par l'association de la section de Rignat, attaquant la délibération en date du 09 novembre 2020 fixant le prix de vente de la cure de Rignat. La commune dispose d'un mois pour présenter son mémoire. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune sera accompagnée d'un avocat pour la présentation du mémoire.

SEMCODA/Location Cure de MEYRIAT :

Une rencontre au sujet de la Cure de MEYRIAT a eu lieu en mairie le 16 février à 11 h 00 en présence de M. Bernard PERRET, Directeur de la SEMCODA.

L'objectif est de reprendre la pleine propriété du bien du fait de l'échéance au 30 avril 2020 du bail emphytéotique qui liait la SEMCODA à la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT (non reconduit depuis).

La Cure est actuellement occupée par 2 locataires, un mandat de gestion des locataires pour un nombre de mois à déterminer ultérieurement pourra être signé avec la SEMCODA moyennant le versement de 5 % des recettes perçues sur les loyers.

Les loyers des 2 locations seront remboursés à la commune du 30 avril 2020 à aujourd'hui déduction faite des charges.

Une remise à neuf de la Cure estimée à 220 000 € par la SEMCODA (tous postes de dépenses confondus) explique leur souhait de ne pas investir sur ce bâtiment. La commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT ne le souhaite pas non plus.

Epicerie ambulante :

Le projet d'une épicerie ambulante a été évoqué par M. GIROUD et Mme CARRY a proposé un sondage auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 12 avril 2021 à 20 h 00.

Le Maire,
Emmanuel DARMEDRU

